



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01558

Numéro SIREN : 828 269 498

Nom ou dénomination : GROUPE 1001 SALLES

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2017 sous le numéro de dépôt 5281



G MBA
BAKER TILLY

Audit, Expertise comptable et Conseil

RK/ 21/03/17

17 B 158



Groupe 1001 Salles

SAS au Capital de 1 euro

11, rue Maurice Grandcoing – Rond Point Européen
94 200 Ivry-sur-Seine
828 269 498 RCS Créteil

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

**Apport de titres de la société Holding Trimade
à la société Groupe 1001 Salles**



G MBA Essonne – Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre de Baker Tilly France – Membre Indépendant de Baker Tilly International



Siège social : 6 boulevard Dubreuil – 91 400 ORSAY – Téléphone +33 (0)1 69 07 60 18 – Télécopieur : +33(0)1 69 07 50 88 – Email : orsay@gmmba.fr
Site internet : www.gmbabt.fr – SARL au capital de 25 000 Euros – 402 685 747 RCS Evry – NAF 6920 Z – N°TVA : FR 47402685747

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS**

En exécution de la mission de Commissaire aux apports qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 10 mars 2017, concernant les apports de titres devant être effectués par Messieurs Thierry Depierre, Stéphane Malicet et Vincent Tricot à la société Groupe 1001 Salles, nous avons établi le présent rapport prévu par l'Article L. 225-147 du Code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de traité d'apports de titres entre la société Groupe 1001 Salles et les apporteurs, en date du 17 mars 2017. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué les diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport augmentée de la prime d'émission, d'autre part et le cas échéant, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt de ce rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Le présent rapport s'ordonne selon le plan suivant :

1	PRESENTATION DE L'OPERATION ENVISAGEE ET DESCRIPTION DES APPORTS.....	4
1.1	CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS DE L'OPERATION	4
1.2	PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DES PARTIES EN PRESENCE	4
1.2.1	<i>Personnes physiques apporteurs.....</i>	<i>4</i>
1.2.2	<i>Société bénéficiaire : Groupe 1001 Salles.....</i>	<i>4</i>
1.2.3	<i>Société dont les titres sont apportés : Holding Trimade.....</i>	<i>5</i>
1.2.4	<i>Liens entre les apporteurs et la société Holding Trimade.....</i>	<i>5</i>
1.3	DESCRIPTION DE L'OPERATION	6
1.3.1	<i>Caractéristiques essentielles des apports.....</i>	<i>6</i>
1.3.2	<i>Propriété, jouissance</i>	<i>6</i>
1.3.3	<i>Date de réalisation des apports.....</i>	<i>6</i>
1.3.4	<i>Conditions suspensives.....</i>	<i>6</i>
1.3.5	<i>Rémunération des apports</i>	<i>7</i>
1.3.6	<i>Avantages particuliers.....</i>	<i>7</i>
1.4	PRESENTATION DE L'APPORT	8
1.4.1	<i>Méthode d'évaluation retenue</i>	<i>8</i>
1.4.2	<i>Description de l'apport</i>	<i>8</i>
2	DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS.....	8
2.1	DILIGENCES ACCOMPLIES.....	8
2.2	APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DE L'APPORT ET DE SA CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE.....	9
2.3	APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT	9
	SUR LES RESULTATS DE LA PERIODE INTERCALAIRE & LES EVENEMENTS POSTERIEURS.....	9
3	CONCLUSION.....	10

1 PRESENTATION DE L'OPERATION ENVISAGEE ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte général et objectifs de l'opération

L'opération envisagée consiste en l'apport de titres de propriété détenus par Messieurs Thierry Depierre, Stéphane Malicet et Vincent Tricot dans le capital de la SARL Holding Trimade, préalablement transformée en SAS, à la société Groupe 1001 Salles.

1.2 Présentation de la Société et des parties en présence

1.2.1 Personnes physiques apporteuses

Les apporteurs de titres de la société Holding Trimade, plus amplement désignés dans les conventions d'apport, sont les personnes physiques suivantes :

- Monsieur Stéphane Malicet
- Monsieur Thierry Depierre
- Monsieur Vincent Tricot

1.2.2 Société bénéficiaire : Groupe 1001 Salles

La **société bénéficiaire des apports** est la société **Groupe 1001 Salles**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 11, rue Maurice Grandcoing – Rond Point Européen à Ivry-sur-Seine (94200), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro d'identification unique 828 269 498. Son capital social s'élève à 1 euro, divisé en 1 action de 1 euro de valeur nominale chacune.

La Société Groupe 1001 Salles a pour objet en France et à l'étranger :

- la prise de participation par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement dans toute société existante ou à créer, civile ou commerciale,
- l'étude d'investissements ou de prises de participations sous toutes formes dans toutes les affaires ou entreprises industrielles, commerciales, financières ou immobilières, créées ou à créer,
- l'acquisition sous toutes formes de titres et de valeurs de sociétés constituées, la prise de tous intérêts dans toutes affaires et entreprises, la gestion de ces participations ou intérêts,
- la fourniture de toutes prestations de services, en ce compris administratives, comptables et financières en vue d'assurer l'animation, la coordination et l'harmonisation dans le cadre de la gestion de ces participations,
- l'animation du groupe composé avec les filiales,
- la souscription de tous emprunts permettant de financer lesdites acquisitions,
- toutes opérations de trésorerie, notamment tous prêts en faveur d'entreprises de son groupe, et tous octrois de garanties, notamment cautions, avals ou engagements quelconques, et de toutes sûretés en vue de garantir les engagements des entreprises de

- son groupe,
- toutes activités immobilières de toutes sortes, notamment promotion immobilière, construction, acquisition, vente et location de droits ou biens immobiliers,
 - et plus généralement, la participation directe ou indirecte de la Société à toutes les activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, et notamment dans le capital de toutes personnes morales françaises et/ou étrangères, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous les objets similaires, connexes ou complémentaires.

1.2.3 Société dont les titres sont apportés : Holding Trimade

L'apport est constitué par des titres de la société Holding Trimade, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 11, rue Maurice Grandcoing Rond-Point Européen 94200 Ivry-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 518.106.299. Son capital social s'élève 600.000 euros, divisé en 750 parts sociales d'une valeur nominale de 800 euros chacune. La société Holding Trimade fera l'objet d'une transformation en une Société par actions simplifiée.

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- Les prestations de services dans le domaine commercial, la gestion administratives des entreprises, le management et la direction financière ;
- Toutes activités de conseil et d'organisation, notamment dans les domaines financiers, administratifs et juridiques ;
- La propriété, l'administration et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ;
- La participation directe ou indirecte, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, dans toutes opérations commerciales pouvant se rattacher à l'objet social, et notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

1.2.4 Liens entre les apporteurs et la société Holding Trimade

Le capital social de la société Holding Trimade est composé de 750 titres. Les apporteurs détiennent ensemble 73% de ce capital social réparti comme suit :

- Monsieur Thierry Depierre détient 183 titres
- Monsieur Stéphane Malicet détient 245 titres
- Monsieur Vincent Tricot détient 120 titres

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation des apports sont exposées dans le projet de traité d'apports. Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1 Caractéristiques essentielles des apports

Les apports concernent 415 titres de la société Holding Trimade, soit 55,33% du capital social de cette dernière.

1.3.2 Propriété, jouissance

Aux termes du projet de traité d'apports de titres, les apporteurs ont déclaré et garanti :

- Qu'ils ont, au jour de la réalisation de l'Apport, la pleine capacité juridique d'aliéner et qu'ils seront pleinement et régulièrement propriétaires des Actions,
- que celles-ci seront intégralement libérées, libres de tout nantissement et de tous autres droits en restreignant la propriété et/ou la jouissance et, notamment,
- que les Actions ne seront pas affectées en garantie, ni ne feront l'objet de promesse, ni ne seront affectées de droits au profit de quiconque.
- que la propriété des actions sera transférée avec tous les droits qui y sont attachés et en particulier avec le droit aux dividendes au titre de l'exercice en cours de la Société à la date de l'Apport.

1.3.3 Date de réalisation des apports

La société Groupe 1001 Salles sera propriétaire des actions apportées à compter du jour où aura été prise la décision de réalisation définitive de l'augmentation de capital par voie d'émission d'actions nouvelles et d'obligations convertibles attribuées aux apporteurs en contrepartie de leurs apports.

1.3.4 Conditions suspensives

Les présents apports sont soumis aux conditions suspensives suivantes :

- la transformation régulière de la Société en société par actions simplifiée ;
- l'établissement du rapport du commissaire aux apports contenant l'appréciation de la valeur de l'Apport ;
- au vu de ce rapport, l'approbation de l'évaluation de l'Apport et la constatation de la réalisation de l'augmentation de capital et de l'émission d'OC corrélatives à l'Apport par le Bénéficiaire ;

Groupe 1001 Salles

Rapport du Commissaire aux apports sur la valeur des apports

- le respect des dispositions statutaires et extrastatutaires relatives au transfert des Actions et, le cas échéant, les autorisations y afférentes.

Il est expressément convenu que la réalisation desdites conditions suspensives devra intervenir au plus tard le 30 avril 2017 inclus, à défaut de quoi, le traité sera considéré comme nul et non avenu.

1.3.5 Rémunération des apports

Les apports concernent des actions de Holding Trimade.

Aux termes des conventions d'apport, les actions Holding Trimade apportées sont évaluées à 8.200 euros par action.

L'évaluation de l'ensemble des actions Holding Trimade apportées s'élève à 3.403.000 euros.
L'apport de :

- Monsieur Thierry Depierre est valorisé 1.402.200 euros pour 171 actions
- Monsieur Stéphane Malicet est valorisé 1.385.800 euros pour 169 actions
- Monsieur Vincent Tricot est valorisé 615.000 euros pour 75 actions

En rémunération des apports il sera attribué des actions de un (1) €uro chacune, entièrement libérées de la société Groupe 1001 Salles, ainsi que des obligations convertibles en actions, dites OC TA et OC TB, de un (1) €uro chacune, émises par le Bénéficiaire.

En rémunération de l'apport des cent soixante et onze (171) actions de la société Holding Trimade par Monsieur Thierry Depierre évalué globalement à la somme de un million quatre cents deux mille deux cents (1.402.200) euros, il est attribué à Monsieur Thierry Depierre un million quatre cents deux mille deux cents (1.402.200) actions de un (1) euro chacune de nominal, entièrement libérées de la société Groupe 1001 Salles.

En rémunération de l'apport des cent soixante neuf (169) actions de la société Holding Trimade par Monsieur Stéphane Malicet évalué globalement à la somme de un million trois cents quatre vingt cinq mille huit cents (1.385.800) euros, il est attribué à Monsieur Stéphane Malicet un million trois cents quatre vingt cinq mille huit cents (1.385.800) actions de un (1) euro chacune de nominal, entièrement libérées de la société Groupe 1001 Salles.

En rémunération de l'apport des soixante quinze (75) actions de la société Holding Trimade par Monsieur Vincent Tricot évalué globalement à la somme de six cents quinze mille (615.000) euros, il est attribué à Monsieur Vincent Tricot trois cents quinze mille (315.000) actions de un (1) euro chacune de nominal, entièrement libérées de la société Groupe 1001 Salles, ainsi que deux cents dix mille (210.000) OC TA de un (1) euro chacune de nominal et quatre vingt dix mille (90.000) OC TB de un (1) euro chacune de nominal.

Il ne nous appartient pas dans le cadre de ce rapport de nous prononcer sur l'équité du rapport d'échange.

1.3.6 Avantages particuliers

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de cet apport.

1.4 Présentation de l'apport

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

En vue de la détermination de la rémunération de l'apport, la valorisation de la Société Holding Trimade a été déterminée en fonction du périmètre incluant :

- La Société Holding Trimade
- La Société 1001 Services que la société Holding Trimade détient à 100%
- La Société MP2 que la société Holding Trimade détient à 95%

Pour apprécier la valeur de l'apport, une approche multicritères a été mise en œuvre. Les méthodes d'évaluation suivantes ont été envisagées :

- La méthode des comparables boursiers permet de comparer la Société Holding Trimade à un échantillon d'entreprises cotées en bourse ayant une activité similaire.
- La méthode des transactions comparables permet de situer la transaction analysée parmi des transactions concernant des sociétés de taille semblable exerçant des activités comparables.
- La méthode des discounted cash flow (DCF).
- La méthode des multiples de l'EBITDA corrigé.

La valorisation du périmètre analysé retenue estime la valeur de la Holding Trimade et de ses filiales à 6.150.000 euros, soit la fourchette basse des évaluations effectuées selon les différentes méthodes décrites ci-dessus. Les 750 titres composant le capital social de la Holding Trimade sont donc évalués à 6.150.000 euros.

1.4.2 Description de l'apport

Au terme du projet de traité d'apport de titres, les 415 titres apportés de la Société Holding Trimade sont évalués à 8.200 euros par titre, soit une valorisation globale de 3.403.000 euros.

2 DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à ce type de mission.

Nous vous rappelons que notre mission s'inscrit parmi les autres interventions définies par la loi prévue par le cadre conceptuel de nos normes professionnelles ayant pour objet l'appréciation d'une valeur par référence à des critères identifiés et au regard d'objectifs définis. En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus validation du régime fiscal adopté.

Ces diligences ont notamment consisté à :

- S'entretenir avec les responsables en charge de l'opération tant pour appréhender le contexte de l'opération que pour en analyser les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales ;
- Vérifier la pleine propriété des titres apportées en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulter les documents juridiques et financiers mis à notre disposition ;
- Prendre connaissance de l'activité de la société Holding Trimade et de ses filiales au regard des comptes annuels et du grand livre au 31 décembre 2016 ;
- Prendre connaissance des données financières prévisionnelles de la société Holding Trimade et de ses filiales, établies pour les exercices 2017 à 2019

Enfin, nous avons obtenu de la part de Monsieur TRICOT, Monsieur DEPIERRE et Monsieur MALICET une lettre d'affirmation.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

La méthode de valorisation retenue qui est décrite dans le projet de traité d'apport de titres et résumée au 1.4.1 du présent rapport est une méthode basée sur la valeur de marché.

Pour définir cette valeur de marché, les parties se sont appuyées sur quatre approches de valorisation. La valeur est proche de la valeur basse issue de la moyenne des valorisations obtenues.

Cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif à l'évaluation des titres de participation et n'appelle, en conséquence, pas de commentaires de notre part.

2.3 Appréciation de la valeur de l'apport

S'agissant de l'apport de titres de participation, nous avons considéré les méthodes d'évaluation suivantes :

- Evaluation selon la méthode des comparables boursiers
- Evaluation selon la méthode des transactions comparables
- Evaluation selon la méthode des discounted cash flow
- Evaluation selon la méthode des multiples de l'EBITDA corrigé

La valorisation retenue prend en considération l'ensemble des évaluations et constitue la fourchette basse de l'évaluation du groupe.

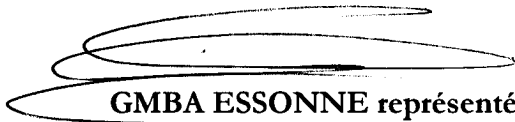
Sur les résultats de la période intercalaire & les événements postérieurs

La rentabilité de Holding Trimade observée au travers de données de gestion récentes ainsi que les prévisions pour l'exercice en cours ne nous apparaissent pas susceptibles de remettre en cause la valeur des titres apportés. Aucun fait ou événement susceptible de remettre en cause la valeur des apports n'a été porté à notre connaissance.

3 CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis à ce jour que la valeur globale de l'apport, s'élevant à 3.403.000 euros, n'est pas surévaluée.

Fait à ORSAY, le 21 mars 2017



GMBA ESSONNE représentée par

Raymond DORGE
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale
De Paris